



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (PDF) هذه النسخة الإلكترونية نقلاً من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

RAPPORT DE GESTION

TREIZIÈME ANNÉE

1919

Organisation et personnel.

Il ne s'est produit aucun changement dans l'organisation de la section radiotélégraphique du Bureau international. Le personnel de cette section se compose d'un vice-directeur, d'un secrétaire-adjoint, d'un secrétaire de chancellerie et d'un commis. Ce dernier, mobilisé depuis le 23 Octobre 1917, a repris définitivement ses fonctions le 1^{er} Avril, ce qui nous a permis de licencier, à la même date, l'aide que nous avons engagé pour suppléer à cette longue absence.

Pour faire face à l'augmentation considérable de travail occasionnée par l'établissement d'une nouvelle édition de la Nomenclature des stations radiotélégraphiques, nous avons dû nous assurer le concours d'un auxiliaire à partir du 1^{er} Décembre.

Convention radiotélégraphique de Londres.

La Convention radiotélégraphique de Londres a été ratifiée jusqu'à présent par tous les Gouvernements des pays contractants, à l'exception de trois.

Le 26 Février, l'Islande, et, le 17 Juin, le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes ont adhéré à la Convention radiotélégraphique.

Le tableau ci-après donne les noms des Etats signataires de la Convention de Londres et des Etats ayant adhéré subséquemment à cette convention, ainsi que la date à laquelle les ratifications ont été déposées à Londres ou à laquelle l'adhésion subséquente a eu lieu.

Pays	Date du dépôt de la ratification	Date de l'adhésion subséquente
Allemagne et Protectorats allemands	21 Juin 1913	—
Argentine (République)		—
Autriche	12 Mars 1914	—
Hongrie	12 Mars 1914	—
Bosnie-Herzégovine	12 Mars 1914	—
Belgique et }	23 Novembre 1912	—
Congo belge }		
Bolivie	—	13 Octobre 1915

Pays	Date du dépôt de la ratification	Date de l'adhésion subséquente
Brésil	18 Décembre 1914	—
Bulgarie	27 Avril 1914	—
Chili	16 Avril 1914	—
Colombie	—	25 Août 1914
Cuba	—	16 Janvier 1918
Danemark	14 Février 1913	—
Egypte	1 ^{er} Février 1913	—
Espagne et Colonies espagnoles	27 Juin 1913	—
Etats-Unis d'Amérique et Possessions des Etats-Unis d'Amérique	21 Février 1913	—
France et Algérie, Afrique occidentale française, Afri- que équatoriale française, Indo-Chine, Madagascar, Tunisie	17 Février 1914	—
Nouvelle-Calédonie	—	19 Février 1915
Etablissements français d'Océanie	—	3 Février 1916
Guadeloupe	—	10 Janvier 1917
Martinique	—	13 Février 1917
Grande-Bretagne, Union de l'Afrique du Sud, Fédé- ration australienne, Dominion du Canada, Indes britanniques, Dominion de la Nouvelle-Zélande et colonies et protectorats ci-après pour lesquels la Convention a été signée :	2 Juin 1913	—
Barbade,		
Basutoland,		
Bermudes,		
Bornéo septentrional,		
Ceylan,		
Chypre,		
Côte d'Or (et Ashanti),		
Etats Malais, savoir :		
Perak,		
Selangor,		
Negri-Sembilan,		
Pahang,		
Gambie,		
Gibraltar,		
Guyane britannique,		
Honduras britannique,		
Hong-kong,		
Iles Bahama,		
Iles du Vent, savoir :		
Grenade,		
Ste-Lucie,		
St-Vincent,		
Iles Falkland,		
Iles Fidji,		
Iles sous le Vent, savoir :		
Antigua,		
Montserrat,		
St-Christophe-Nieves,		
Dominique,		
Iles Vierges,		
Jamaïque, y compris		
Iles Turques et Caïques,		
Iles Caymans,		

Pays	Date du dépôt de la ratification	Date de l'adhésion subséquente
Malte,		
Maurice,		
Nigeria du Nord,		
Nigeria du Sud,		
Possessions et Protectorats du Pacifique occidental,		
y compris		
Iles Fanning,		
Iles Gilbert et Ellice,		
Iles Salomon britanniques,		
Protectorat de l'Afrique orientale,		
Protectorat de l'Ouganda,		
Protectorat du Bechuanaland,		
Protectorat du Nyassaland,		
Protectorat du Somaliland,		
Rhodesia du Nord,		
Rhodesia du Sud,		
Seychelles,		
Sierra-Leone,		
Ste-Hélène,		
Straits Settlements, y compris		
Labouan,		
Iles Cocos,		
Swaziland,		
Trinité et Tobago,		
Weï-haï-wei et, en outre:		
Zanzibar	—	14 Juillet 1913
Ile de Norfolk, Papouasie, Terre-Neuve . . .	—	2 Juin 1913
Etat de Sarawak	—	23 Avril 1914
Iles Tonga	—	29 Mai 1915
Grèce	24 Juillet 1914	—
Guatemala	—	10 Juillet 1914
Islande	—	26 Février 1919
Italie et Colonies italiennes	18 Juin 1913	—
Possession italienne de la Cyrénaïque	—	13 Janvier 1914
Possession italienne de la Tripolitaine . . .	—	13 Janvier 1914
Japon et Chosen, Formose, le Sakhalin japonais et le		
territoire loué de Kwantoung	16 Juillet 1913	—
Maroc	2 Novembre 1914	—
Mexique	—	6 Octobre 1913
Monaco	10 Décembre 1912	—
Norvège	8 Octobre 1913	—
Panamá	—	14 Juillet 1914
Pays-Bas		
Indes néerlandaises }	20 Mars 1913	—
Curaçao (Colonie) }		
Pérou	—	12 Juillet 1915
Perse		—
Portugal et Colonies portugaises	2 Décembre 1913	—
Roumanie	27 Juin 1913	—
Russie et Possessions et Protectorats russes . . .	5 Avril 1913	—
Saint-Marin (République)	1 ^{er} Août 1913	—
Serbes, Croates et Slovènes (Royaume)	—	17 Juin 1919
Siam	30 Mai 1913	—
Suède	8 Août 1913	—
Turquie		—
Uruguay	29 Février 1916	—

Classification des Pays contractants ou adhérents relativement à leur contribution aux frais communs du Bureau international.

Pays	Classe	Pays	Classe
Afrique allemande du Sud-ouest . .	IV	Hawaï et les autres possessions améri-	
Afrique du Sud (Union)	I	ricaines de la Polynésie	I
Afrique équatoriale française . . .	VI	Hongrie	I
Afrique occidentale française	V	Indes britanniques	I
Afrique occidentale portugaise . . .	VI	Indes néerlandaises	III
Afrique orientale allemande	IV	Indo-Chine	IV
Afrique orientale portugaise et pos-		Islande	VI
sessions asiatiques	VI	Italie	I
Alaska	I	Japon	I
Allemagne	I	Khiva	VI
Argentine (République)	I	Madagascar	V
Asie centrale russe	III	Maroc	VI
Australie (Fédération)	I	Mexique	IV
Autriche	I	Monaco	VI
Belgique	III	Norvège	III
Bolivie	IV	Nouvelle-Zélande	I
Bosnie-Herzégovine	V	Panamá	VI
Boukhara	VI	Pays-Bas	III
Brésil	I	Pérou	— ¹⁾
Bulgarie	V	Perse	VI
Cameroun	IV	Philippines (Iles)	I
Canada	I	Porto-Rico et les possessions améri-	
Chili	III	caines dans les Antilles	I
Chosen, Formose, le Sakhalin japonais		Portugal	III
et le territoire loué de Kwantoung	III	Protectorats allemands du Pacifique	IV
Colombie	— ¹⁾	Roumanie	III
Colonie espagnole du Golfe de Guinée	VI	Russie	I
Congo belge	VI	Saint-Marin (République)	VI
Cuba	— ¹⁾	Serbes, Croates et Slovènes (Royaume)	— ¹⁾
Curaçao (Colonie)	VI	Siam	IV
Cyrénaïque	VI	Sibérie occidentale	III
Danemark	IV	Sibérie orientale	III
Egypte	IV	Somalie italienne	VI
Erythrée	VI	Suède	III
Espagne	II	Togo	IV
Etats-Unis d'Amérique	I	Tripolitaine	VI
France	I	Tunisie	V
Grande-Bretagne	I	Turquie	I
Grèce	V	Uruguay	IV
Guatemala	— ¹⁾	Zone du Canal de Panamá	I

¹⁾ La classe ne peut pas encore être indiquée.

Stations radiotélégraphiques.

Le nombre des stations radiotélégraphiques dont l'état signalétique a été communiqué au Bureau international par les administrations d'Etat s'est élevé à

508 à la fin de 1908,	2280 à la fin de 1912,	5860* à la fin de 1916,
755 » » » » 1909,	3998 » » » » 1913,	6113* » » » » 1917,
1217 » » » » 1910,	5277* » » » » 1914,	6242* » » » » 1918,
1740 » » » » 1911,	5548* » » » » 1915,	6623* » » » » 1919.

Le tableau ci-après indique la répartition des stations, à la fin de 1919, entre les différentes catégories de service.

* Par suite des événements politiques (de 1914—1919), plusieurs administrations ne nous ont pas notifié les modifications à apporter à la Nomenclature des stations. Ce chiffre ne correspond donc pas au nombre réel des stations.

	Nombre des stations ouvertes à la correspondance					Nombre total
	publique générale	publique restreinte	exclusive-ment officielle	privée	particulière	
Stations côtières	399	32	238	19	25	725 ¹⁾
Stations de bord	4040 ²⁾	136 ³⁾	1333	252	10	5821 ⁴⁾
	4439 ²⁾	168 ³⁾	1571	271	35	6546 ⁵⁾
Stations fixes (terrestres)						77
Total						6623

¹⁾ Ce total comprend 12 stations au sujet desquelles aucune indication n'a été donnée au Bureau international quant à la nature des services qu'elles effectuent.
²⁾ Dont 686 ouvertes principalement à la correspondance officielle.
³⁾ Dont 95 ouvertes principalement à la correspondance officielle.
⁴⁾ Ce total comprend 50 stations au sujet desquelles aucune indication n'a été donnée au Bureau international quant à la nature des services qu'elles effectuent.
⁵⁾ Ce total comprend 62 stations au sujet desquelles aucune indication n'a été donnée au Bureau international quant à la nature des services qu'elles effectuent.

Répartition des stations radiotélégraphiques entre les différents pays.

Pays	Stations			TOTAL
	côtières	de bord	fixes (terrestres)	
Afrique du Sud (Union)	2	1	—	3
Afrique équatoriale française	1	—	—	1
Afrique occidentale française	5	—	—	5
Afrique orientale britannique	2	—	—	2
Afrique orientale portugaise	3	—	—	3
Alaska	39	—	7	46
Allemagne, métropole	17	622	—	639
Allemagne, protectorats	9	—	—	9
Argentine (République)	19	78	2	99
Australie (Fédération)	20	50	—	70
Autriche	4	32	—	36
Autriche-Hongrie	—	62	—	62
Belgique	2	53	—	55
Brésil	28	149	10	187
Bulgarie	1	—	—	1
Canada	44 ¹⁾	93	—	137
Chili	11	30	—	41
Chine	10 ²⁾	31	—	41
Colombie	1	—	—	1
Congo belge	1	—	—	1
Curaçao	1	—	2	3
Cyrénaïque	3	—	—	3
Danemark	12	106	1	119
Dominicaine (République)	2	—	—	2
Egypte	2	1	—	3
Erythrée	—	—	1	1
Espagne, métropole, y compris les Baléares et les Canaries	23	163	2	188
Espagne, colonies	1	—	—	1
Etats-Unis d'Amérique, métropole	143	1153	27	1323
A reporter	406	2624	52	3082

¹⁾ Y compris les stations canadiennes situées sur Terre-Neuve.
²⁾ Y compris une station américaine et deux stations françaises.

Pays	Stations			TOTAL
	côtières	de bord	fixes (terrestres)	
Report	406	2624	52	3082
Etats-Unis d'Amérique, possessions, à l'exception de celles spécialement mentionnées .	3	—	1	4
France et Algérie	20	349	—	369
France, colonies et protectorats, à l'exception de ceux spécialement mentionnés . . .	4	—	—	4
Grande-Bretagne, métropole	57	1483	—	1540
Grande-Bretagne, colonies et protectorats, à l'exception de ceux spécialement mentionnés	24	2	1	27
Grèce	5	63	—	68
Hawaï (Iles)	4	—	6	10
Hongrie	—	2	—	2
Indes britanniques	9	3	—	12
Indes néerlandaises	7	35	—	42
Indo-Chine	4	—	—	4
Islande	2	1	—	3
Italie, métropole	21	201	5	227
Japon	17	308	—	325
Libéria	2 ¹⁾	—	—	2
Madagascar	4	—	—	4
Maroc	7 ²⁾	4	—	11
Mexique	14	7	—	21
Monaco	—	1	—	1
Norvège	9	158	—	167
Nouvelle-Zélande	4	25	—	29
Panamá (Zone du Canal de)	3	—	—	3
Pays-Bas, métropole	12	211	—	223
Philippines (Iles)	18	—	—	18
Porto-Rico	2	—	—	2
Portugal	7	42	1	50
Roumanie	1	5	—	6
Russie, métropole	21	150	—	171
Russie, possessions et protectorats	10	—	1	11
Siam	2	3	—	5
Somalie italienne	12	—	—	12
Suède	10	124	—	134
Terre-Neuve (non compris les stations canadiennes situées sur Terre-Neuve) . . .	—	12	10	22
Tripolitaine	1	—	—	1
Tunisie	2	—	—	2
Uruguay	3	6	—	9
Totaux	727	5819	77	6623

¹⁾ Dont une station allemande et une station française.

²⁾ Y compris les stations espagnoles.

Travaux du Bureau.

Interprétation d'une décision de la Conférence radiotélégraphique de Londres, 1912. La Conférence de Londres, 1912, au cours de sa huitième séance plénière, a adopté l'article XXII du Règlement de service radiotélégraphique auquel est annexée la Liste des abréviations à employer dans les transmissions radiotélégraphiques. En même temps, elle a décidé que les administrations indiqueraient au Bureau international les adjonctions qu'il y aurait lieu d'apporter à cette liste, et elle a approuvé celle-ci sous cette réserve.

Profitant de la faculté accordée par la Conférence de Londres, plusieurs administrations ont proposé l'emploi d'abréviations nouvelles. Au cours de l'enquête relative à l'une de ces propositions, l'Administration française a exprimé l'avis que, contrairement à l'opinion formulée dans une de nos circulaires, toute proposition tendant à ajouter une nouvelle abréviation à la liste dont il s'agit devrait, pour être adoptée, recueillir d'après l'article LXXXIV, paragraphe 9, du Règlement télégraphique l'unanimité des suffrages exprimés. Cette administration a motivé sa manière de voir en faisant valoir qu'il s'agissait, en effet, dans les cas de l'espèce, d'une modification à apporter au Règlement par suite d'une addition à la Liste des abréviations, et qu'il ne semblait pas qu'on pût considérer les propositions y relatives comme visant une question d'interprétation, auquel cas la majorité des suffrages serait suffisante.

En supposant que la majorité des votes émis suffisait pour l'adoption d'une abréviation, le Bureau international s'était inspiré des considérations qui suivent :

« La décision que la Conférence de Londres a prise au sujet de la mise au point de la Liste des abréviations semble indiquer que la Conférence, en laissant cette liste ouverte, l'a considérée comme incomplète et qu'elle a entrevu, pour les adjonctions à la liste, une procédure autre que la procédure normale suivie pour les modifications du Règlement. Si, pour une addition à la liste, la Conférence avait voulu voir appliquer purement et simplement les dispositions de l'article 11 de la Convention radiotélégraphique et celles de l'article LXXXIV, paragraphe 9, du Règlement télégraphique, cette décision serait, selon nous, superflue. Elle se justifierait, au contraire, dans l'hypothèse où la Conférence envisageait une procédure différente.

« La Conférence n'a indiqué ni cette procédure ni la période pendant laquelle elle devait rester en vigueur. Mais en laissant la liste ouverte, on peut supposer qu'elle a admis tacitement que la discussion sur ce point — si l'on peut s'exprimer ainsi — continuerait après la clôture de la Conférence afin de faciliter l'adoption d'abréviations nouvelles dans le cas où les administrations qui n'auraient pas été à même d'en formuler pendant la durée de la Conférence, en proposeraient après sa clôture. Si cette opinion pouvait prévaloir, le Règlement intérieur de la Conférence devrait être appliqué. Or, celui-ci prévoit à l'article 11 (page 106 des Documents de Londres) qu'un amendement est accepté s'il réunit la majorité absolue des suffrages.

« La procédure spéciale dont il s'agit n'aurait donc qu'un caractère transitoire et ne devrait être applicable que pendant un certain temps, toutefois suffisamment long pour permettre aux administrations de profiter de la décision de Londres. Passé ce temps, il serait désirable, dans un but d'uniformité, que les modifications de la liste, laquelle fait partie du Règlement de service, ne s'effectuassent que dans les conditions normales, bien que cette façon de procéder rendit plus difficile l'adoption d'abréviations nouvelles. Une telle conséquence ne paraît d'ailleurs plus incompatible avec l'intérêt de la radiotélégraphie, plusieurs administrations ayant émis l'avis qu'il conviendrait de ne pas donner trop d'extension à la liste, vu les difficultés que présente un grand nombre d'abréviations. »

Plus de six années s'étant écoulées depuis la réunion de la Conférence de Londres, nous ne voyions pas d'inconvénients à nous rallier à la manière de voir de l'Administration française. Toutefois, avant de procéder de cette façon, nous avons cru de notre devoir d'en référer aux autres offices, afin de nous assurer que la conclusion à laquelle aboutissaient les considérations précédentes, fût approuvée par la majorité des administrations contractantes.

Nous avons donc prié les administrations par Circulaire N° 107 de nous faire savoir si elles étaient d'accord à ce que les propositions tendant à modifier ou à compléter la Liste des abréviations fussent traitées conformément aux prescriptions de l'article LXXXIV, paragraphe 9, du Règlement télégraphique, aussi bien pour ce qui concerne les propositions dont la votation n'était pas encore terminée que pour celles qui viendraient à être soumises ultérieurement à l'examen des administrations.

Sur 16 administrations qui ont répondu à notre circulaire, 10 se sont prononcées pour le traitement précité, tandis que 6 ont émis un vote négatif.

En conséquence, toute proposition tendant à modifier ou à compléter la Liste des abréviations doit être traitée conformément aux prescriptions de l'article LXXXIV, paragraphe 9, du Règlement télégraphique, c'est-à-dire qu'elle ne peut être considérée comme adoptée que lorsqu'elle a recueilli l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous donnons ci-après un résumé des propositions de l'espèce qui ont été faites depuis la Conférence de Londres.

Les abréviations suivantes ont été adoptées à l'unanimité des votes:

Proposition de l'Administration britannique.

Q S Z « Transmettez chaque mot deux fois; j'ai de la difficulté à recevoir vos signaux. »

Proposition de l'Administration belge.

Q T A « Transmettez chaque radiotélégramme deux fois; j'ai de la difficulté à recevoir vos signaux. »
ou

« Répétez le radiotélégramme que vous venez de transmettre; la réception en est douteuse. »

Les abréviations suivantes ont été repoussés:

Proposition de l'Administration hellénique.

Abréviation * * * suivie d'un mot « Répétez le radiotélégramme jusqu'à ce mot. »

La même abréviation suivie de deux mots « Répétez le radiotélégramme à partir du premier jusqu'au second mot. »

Propositions de l'Administration des Etats-Unis d'Amérique.

* * * « Quel est mon vrai relèvement? »

« Votre vrai relèvement est de degrés. »

* * * « Quelle est ma position? »

« Votre position est latitude, longitude. »

Aucune décision n'a encore été prise au sujet des abréviations qui suivent:

Proposition de l'Administration des Etats-Unis d'Amérique.

* * * « Je ne suis pas d'accord avec votre compte des mots; je répète la première lettre de chaque mot et le premier chiffre de chaque nombre (Exemple: * * * 17 j c r b 2 d etc.). »

Proposition de l'Administration suédoise.

* * * « A la charge de quelle Administration faut-il porter les taxes? »

« Portez les taxes à la charge de »

Propositions de l'Administration britannique.

* * * « Les données qui suivent sont des données météorologiques normales. »

* * * « Les données qui suivent sont des données météorologiques spéciales. »

* * * « Prière de transmettre des données météorologiques spéciales (du point d'observation numéro). »

* * * « Je vais transmettre des données météorologiques du point d'observation numéro »

Proposition de l'Administration britannique.

* * * « Avez-vous quelque chose à transmettre? »

« J'ai quelque chose à transmettre. »

ou

« J'ai un ou des radiotélégrammes pour »

Supprimer la question actuelle « Q R U Avez-vous quelque chose pour moi? » et modifier comme suit le texte de la réponse ou avis Q R U:

« Je n'ai rien à transmettre. »

ou

« Je n'ai rien pour vous. »

Augmentation du nombre des indicatifs d'appel. La Conférence de Londres, 1912, a procédé à une répartition méthodique des indicatifs d'appel entre les différentes Administrations, et les combinaisons qui sont restées libres ont été laissées à la disposition du Bureau international lequel a été chargé de faire le nécessaire à l'avenir.

Alors déjà, une Délégation exprima des craintes à l'égard des disponibilités obtenues au moyen de combinaisons de trois lettres et demanda quelle serait la situation si un jour elles étaient épuisées.

On fit remarquer que, quand les indicatifs d'appel restant disponibles seront près d'être épuisés, le Bureau international pourra faire appel aux Etats ayant fait réserver des combinaisons et que ceux qui en disposeront d'un nombre dépassant leurs besoins consentiront sans doute volontiers à ce que d'autres pays en fassent usage. Cette façon de voir a été adoptée.

Lorsqu'en Juin 1917 la réserve d'indicatifs dont disposait le Bureau international se trouva réduite à 229 combinaisons, nous avons cru le moment venu de nous conformer au vœu exprimé par la Conférence de Londres. Par Circulaire N° 91, nous nous sommes adressé à toutes les Administrations en les priant de nous céder celles des combinaisons qui dépasseraient leurs besoins. Toutefois, comme il était à craindre que le nombre d'indicatifs ainsi récupéré ne fût pas suffisant pour satisfaire à toutes les demandes y relatives jusqu'à la réunion de la prochaine Conférence, nous avons soulevé, en même temps, la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu d'augmenter le nombre des indicatifs par l'emploi des combinaisons commençant par les lettres accentuées ä, é, ö et ü.

En réponse à notre circulaire, l'Administration britannique nous fit part d'une solution plus complète tendant à doubler le nombre des indicatifs d'appel de chaque administration. Cette solution envisageait l'adoption d'indicatifs de quatre lettres formés par la lettre T suivie d'une des combinaisons actuelles.

Etant donnée la proposition formelle de l'Office britannique, nous avons retiré notre suggestion et soumis aux administrations la solution indiquée par ledit office.

La proposition britannique donna lieu à deux contre-propositions, l'une de l'Administration allemande et l'autre de l'Office néerlandais. La première visait le remplacement de la lettre initiale T par la lettre P, tandis que la seconde consistait à placer la lettre T non pas avant mais après les indicatifs actuels pour que la lettre initiale de chaque combinaison permit déjà d'établir la nationalité du navire. Ni la proposition britannique ni les deux contre-propositions, que nous avons soumises aux administrations par Circulaire N° 98, n'ont réuni l'unanimité des suffrages exigée par l'article LXXXIV, paragraphe 9, du Règlement télégraphique pour l'adoption d'une proposition tendant à modifier une disposition réglementaire.

La question de l'augmentation des indicatifs d'appel a été reprise par le Department of Commerce, à Washington. Cet Office proposa aux administrations d'employer des combinaisons de quatre lettres commençant par la même lettre que les combinaisons de trois lettres réservées à leur usage. Il était bien entendu que les combinaisons nouvelles ne seraient utilisées que lorsque les combinaisons de trois lettres viendraient à être épuisées. La proposition américaine que nous avons soumise aux administrations par Circulaire N° 102 entraîna quatre amendements et trois contre-propositions. Nous croyons pouvoir faire abstraction de citer les amendements qui portent uniquement sur la rédaction de la proposition américaine; nous nous bornons à mentionner l'amendement de l'Office espagnol ayant pour but de remplacer, dans les combinaisons de quatre lettres, la lettre initiale E par É (■ ■ ■ ■). En ce qui concerne les contre-propositions, elles étaient libellées ainsi qu'il suit:

Contre-proposition de l'Administration argentine.

« Chaque administration a la faculté d'employer des indicatifs de quatre lettres dans lesquels la dernière lettre sera la même que la lettre initiale des combinaisons de trois lettres réservées à son usage. »

Contre-proposition de l'Administration japonaise.

« Chaque administration a la faculté d'employer des indicatifs de quatre lettres formés par l'adjonction de la lettre A aux combinaisons de trois lettres réservées à son usage. »

Contre-proposition des Administrations française et tunisienne.

« Les indicatifs d'appel des stations côtières doivent être formés d'un groupe de trois lettres; quant aux indicatifs des stations de bord, ils sont représentés par les combinaisons de quatre lettres du Code international des signaux servant à désigner chaque navire intéressé. »

L'Administration française est ainsi revenue à la thèse qu'elle avait déjà soutenue lors de la Conférence de Londres, 1912. A l'appui de sa contre-proposition, elle faisait valoir que les indicatifs de quatre lettres permettraient un nombre de combinaisons pouvant suffire largement à tous les besoins et qu'ils apporteraient l'unité de signalisation maritime et radiotélégraphique, avantageuse à tous les points de vue. Comme les indicatifs actuels, ils rendraient possible la connaissance immédiate de la nationalité du navire. Aucun risque de confusion ne serait à craindre au moment des appels.

La notification de ces signaux s'opérerait dans les mêmes conditions que celle des indicatifs de trois lettres, et les procédés de mise à jour de la Liste alphabétique n'en seraient pas modifiés.

Enfin, les navires nouvellement pourvus d'appareils de télégraphie sans fil et non encore inscrits à la nomenclature se serviraient, aussitôt en prenant la mer, de l'indicatif identique à leur signal de Code. De même, les navires des pays non adhérents à la Convention radiotélégraphique seraient facilement identifiés par ce mode de procéder.

D'autre part, en n'attribuant les indicatifs de trois lettres qu'aux stations côtières et aux stations fixes, ceux-ci seraient, dès lors, en nombre suffisant.

La proposition primitive, les amendements y relatifs et les contre-propositions ont été soumises au vote des administrations par Circulaire N° 115. A la date du 5 Décembre 1919, nous avons cependant dû notifier aux offices qu'aucune des propositions dont il s'agit n'avait recueilli l'unanimité des suffrages exprimés et que, partant, toutes devaient être considérées comme repoussées.

En nous faisant part de leurs observations, contre-propositions ou votes, certaines administrations ont d'ailleurs émis l'avis qu'il y aurait intérêt à réserver pour la prochaine Conférence radiotélégraphique l'examen des questions concernant l'augmentation des indicatifs d'appel. L'Office britannique a, en outre, attiré l'attention des administrations sur le fait que la contre-proposition française ne serait pas praticable actuellement, attendu que les signaux du Code international attribués aux navires ne diffèrent pas nécessairement les uns des autres.

Les faits qui précèdent démontrent l'impossibilité d'arriver à une solution susceptible de satisfaire toutes les administrations. En vue de remédier dans la mesure du possible à la pénurie d'indicatifs d'appel, nous avons prié différentes administrations qui nous semblaient disposer d'un nombre d'indicatifs dépassant leurs besoins, d'abandonner des séries déterminées de combinaisons. Ces administrations ayant accueilli favorablement nos démarches, nous avons été à même de donner suite aux demandes d'indicatifs de plusieurs offices.

Un examen de la répartition des indicatifs entre les administrations nous a permis de constater qu'actuellement, à deux ou trois exceptions près, les administrations ont un nombre de combinaisons suffisant à leurs besoins. La Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique, dont les stations ont considérablement augmenté, ont commencé à employer des indicatifs d'appel de quatre lettres.

Carte officielle des stations radiotélégraphiques du monde. La Conférence de Londres a chargé le Bureau international, par l'adoption des dispositions insérées à l'article V, paragraphe 1, du Règlement radiotélégraphique, de dresser une Carte officielle des stations mentionnant les stations côtières, leurs portées normales, les principales lignes de navigation et le temps employé normalement pour la traversée entre les divers ports d'atterrissage.

Les événements politiques nous ont forcé d'interrompre les travaux d'établissement de la carte. Ce n'est que dans le courant de 1919 qu'il nous a été possible de nous occuper à nouveau de la carte et de dresser les projets suivants que nous avons soumis aux administrations par Circulaire N° 131 du 10 Janvier 1920 :

1° carte générale du monde indiquant la répartition des 6 feuilles de la carte des stations sur la surface de la terre ;

2° fragment de la feuille I de la carte, comprenant la partie orientale de l'Océan atlantique du Nord ;

3° liste des lignes de navigation annexée à la carte.

Sitôt que nous posséderons tous les renseignements nécessaires demandés aux administrations, nous commencerons à établir la carte que nous nous proposons de publier sous la forme suivante :

1^{re} feuille : Océan atlantique du Nord (partie orientale) et Méditerranée. Limites : 35° ouest — 30° est, 61°—25° nord. Echelle : 1 : 5,5 millions sur le parallèle moyen 46° 30'. Dimensions : 90 × 100 centimètres environ.

2^e feuille : Océan atlantique du Nord (partie occidentale). Limites : 100°—35° ouest, 61°—25° nord. Echelle : 1 : 5,5 millions sur le parallèle moyen 46° 30'. Dimensions : 90 × 100 centimètres environ.

3^e feuille : Océan atlantique du Sud et côtes américaines de l'Océan pacifique du Sud. Limites : 100° ouest — 30° est, 25° nord — 56° sud. Echelle : 1 : 16 millions sur l'équateur. Dimensions : 80 × 100 centimètres environ.

4^e feuille : Océan indien et Océan pacifique (partie occidentale). Limites : 30°—160° est, 44° nord — 48° sud. Echelle : 1 : 16 millions sur l'équateur. Dimensions : 90 × 100 centimètres environ.

5^e feuille : Océan pacifique. Limites : 160° est — 70° ouest, 52° nord — 40° sud. Echelle : 1 : 16 millions sur l'équateur. Dimensions : 90 × 100 centimètres environ.

6^e feuille : Carte générale du monde. Limites : 78° nord — 58° sud. Echelle : 1 : 37 millions sur l'équateur. Dimensions : 90 × 115 centimètres environ. Cette feuille ne sera dressée qu'après la publication des cinq feuilles précédentes et qu'au moment où le besoin s'en fera sentir.

En outre, une liste des lignes de navigation figurant sur la carte sera publiée en annexe à celle-ci, car le très grand nombre de ces lignes ne permet pas de porter sur la carte toutes les indications y relatives prescrites par le Règlement radiotélégraphique.

Documents de la Conférence radiotélégraphique internationale de Berlin, 1906. Les recherches à faire dans les Documents de Berlin, 1906, étant rendues difficiles par le manque d'un sommaire, nous avons publié une *table analytique des matières*, que nous avons dressée pour notre propre usage. Cette table analytique a été distribuée, à titre gratuit, aux Administrations et, en outre, aux délégués qui ont pris part à la Conférence de Berlin.

Le nombre des pièces de la **correspondance** échangée par la section radiotélégraphique du Bureau est de 2189 (1617 en 1918). Un certain nombre de pièces communes aux deux sections du Bureau n'est pas compris dans ce total. Les circulaires, les notifications et les lettres-circulaires ne sont comptées chacune que pour une unité.

Les **Circulaires** sont au nombre de 26. Elles traitent des sujets suivants:

Augmentation du nombre des indicatifs d'appel;
Comptabilité et Rapport de gestion;
Etablissement d'une nouvelle (6^e) édition de la Nomenclature officielle des stations radiotélégraphiques;
Etablissement d'une nouvelle (5^e) édition de la Liste alphabétique des indicatifs d'appel;
Interprétation d'une décision de la Conférence de Londres, 1912;
Propositions tendant à l'adoption d'abréviations nouvelles à employer dans les transmissions radiotélégraphiques;
Publication d'une table analytique des Documents de la Conférence de Berlin, 1906;
Statistique générale de la Radiotélégraphie.

Les **Notifications** sont au nombre de 8. Elles renferment, entre autres, des renseignements sur les objets énumérés ci-après: adhésion à la Convention radiotélégraphique de Londres; mutations dans le personnel supérieur des administrations; temps moyen; interruptions de stations et restrictions de service; taxes radiotélégraphiques; organisation des administrations; état signalétique de stations; service effectué par certaines stations coloniales.

Nous avons publié, en outre, 19 **Lettres-circulaires** contenant des restrictions de service et des renseignements urgents relatifs à l'état signalétique de stations radiotélégraphiques.

Nomenclature officielle des stations radiotélégraphiques. Prix 5 fr. 50. Les détails relatifs à la vente de la 5^e édition de la nomenclature sont donnés par le tableau suivant:

	Texte français*	Texte allemand*	Texte anglais*	Total
Stock au 31 Décembre 1918 .	3 414	125	2 568	6 107
Vente en 1919	605	13	1 747	2 365
Stock au 31 Décembre 1919 .	2 809	112	821	3 742

Chaque texte de la 5^e édition de la nomenclature a été complété par 12 suppléments (N^{os} 9 à 20). La collection des suppléments relatifs à chacun des trois textes compte 101 pages imprimées ce qui donne un total de 303 pages imprimées. Le tirage des suppléments a été le suivant: 9300 exemplaires en langue française, 2400 exemplaires en langue allemande, 6300 exemplaires en langue anglaise.

Les suppléments expédiés aux administrations et aux compagnies font l'objet d'un décompte spécial à la fin de chaque année. Le prix d'une collection des suppléments à la 5^e édition, tirés en 1919, a été fixé à 2 fr. 50 (port non compris). Le prix d'une collection complète des suppléments est, par contre, payé à l'avance, sous forme d'abonnement, par chaque particulier qui souscrit. Ce prix a été fixé à 7 fr. (port compris).

Le nombre des collections souscrites par des particuliers à fin 1919 s'élevait à 300.

Publication d'une 6^e édition de la Nomenclature des stations radiotélégraphiques. Plusieurs administrations qui, pendant la guerre, ne nous ont pas notifié les modifications à apporter à la nomenclature, nous ont fait connaître que la mise au point de l'état signalétique de leurs stations

radiotélégraphiques entraînerait de très nombreuses additions et corrections. Dans ces conditions, nous avons décidé de rééditer la nomenclature plutôt que de publier sous forme de volumineux suppléments les renseignements dont il s'agit.

La nouvelle édition paraîtra dans le courant de l'été 1920.

Liste alphabétique des indicatifs d'appel contenus dans la Nomenclature officielle des stations radiotélégraphiques. Prix 1 fr. 10.

Les détails relatifs à la vente de ce document en 1919 sont donnés ci-après :

Stock au 31 Décembre 1918	2669 exemplaires
Vente en 1919	2370 »
Stock au 31 Décembre 1919	299 exemplaires

La 4^e édition de la liste a été complétée en 1919 par 12 suppléments (N^{os} 30 à 41) dont le tirage s'est élevé, pour chacun d'eux, à 15 000 exemplaires. Le prix d'une collection des suppléments N^{os} 30 à 41 a été fixé à 0 fr. 40 (port non compris) pour les administrations et les compagnies. D'autre part, à la fin de 1919, les abonnements aux suppléments, souscrits par des particuliers et payables à l'avance, étaient au nombre de 295. Un tel abonnement est valable jusqu'à la publication de la 5^e édition de la liste; le prix en est de 5 fr. (port compris).

Un tableau indiquant la répartition des indicatifs d'appel a été publié dans la 4^e édition de la Liste alphabétique des indicatifs d'appel (Août 1916). Les modifications à apporter à ce tableau figurent dans les suppléments à la liste.

Publication d'une 5^e édition de la Liste alphabétique des indicatifs d'appel. La 6^e édition de la Nomenclature officielle des stations radiotélégraphiques, que nous sommes sur le point d'établir, contiendra les états signalétiques de quelques milliers de nouvelles stations, ce qui nécessitera de nombreuses modifications à la Liste des indicatifs d'appel. D'ailleurs, la 4^e édition de cette liste est déjà complétée par 42 suppléments.

Dans ces conditions, nous nous proposons de publier une nouvelle (5^e) édition de la liste, dès que la 6^e édition de la nomenclature aura paru.

Statistique générale de la Radiotélégraphie. Le Bureau a distribué au mois de Mai la statistique relative à l'année 1917. Ce document a été tiré à 1500 exemplaires dont l'emploi est le suivant :

Répartition gratuite	1004 exemplaires
Vente	200 »
ensemble	1204 exemplaires

Au 31 Décembre 1919, il restait donc un stock de 296 exemplaires.

Les réserves d'exemplaires des statistiques précédentes sont les suivantes :

Statistique relative à l'année 1908,	
premier cahier (situation au 30 Juin)	33 exemplaires
deuxième cahier (1 ^{er} Juillet au 31 Déc.)	10 »
Statistique, année 1909	— »
» » 1910	265 »
» » 1911	441 »
» » 1912	289 »
» » 1913	261 »
» » 1914	277 »
» » 1915	325 »
» » 1916	277 »

Le prix d'un exemplaire broché de chaque statistique est de 0 fr. 30.

Liste des abréviations à employer dans les transmissions radiotélégraphiques. Prix : 5 centimes. Les détails relatifs à la vente de cette liste sont donnés ci-après :

a) édition française

Stock au 31 Décembre 1918	1351 exemplaires
Vente en 1919	111 »
Stock au 31 Décembre 1919	1240 exemplaires

b) édition anglaise

Stock au 31 Décembre 1918	774 exemplaires
Vente en 1919	40 »
Stock au 31 Décembre 1919	734 exemplaires

Cahiers des Circulaires et des Notifications publiées dans les années 1907 à 1911. Prix: 1 fr. 60 par cahier. Le stock des deux cahiers au 31 Décembre 1919 est indiqué ci-après:

a) Cahier des Circulaires	232 exemplaires
b) Cahier des Notifications	376 »

Documents de la Conférence de Berlin, 1906, publiés par le Département des Postes de l'Empire d'Allemagne. Prix: 5 fr.

Stock au 31 Décembre 1919	66 exemplaires
-------------------------------------	----------------

Documents de la Conférence de Londres, 1912. Prix: 8 fr.

Stock au 31 Décembre 1918	560 exemplaires
Vente en 1919	5 »
Stock au 31 Décembre 1919	555 exemplaires

Petite édition de la Convention radiotélégraphique de Londres, du Protocole final et du Règlement de service. Prix: 0 fr. 40.

Stock au 31 Décembre 1918	1642 exemplaires
Vente en 1919	390 »
Stock au 31 Décembre 1919	1252 exemplaires

Le **Journal télégraphique** a terminé, avec l'année 1919, la 51^e année de son existence.

Le 43^e volume qui se rapporte à l'année écoulée comporte 200 pages avec 24 figures.

Il contient notamment:

La revue télégraphique de 1918; des articles techniques sur le télégraphe et le téléphone dans les colonies britanniques, sur quelques nouveaux instruments de mesure, sur la résistance mécanique des poteaux en bois, sur l'utilisation directe des courants alternatifs industriels au bureau télégraphique de Brest, sur la chute de voltage due à une perte, sur l'Institut technique des courants faibles à l'Ecole supérieure technique de Dresde, sur un nouveau translateur rapide; un article administratif sur la télégraphie sans fil et la sécurité de la navigation maritime; une étude sur la télégraphie internationale en temps de guerre; les dispositions réglementaires allemandes et danoises concernant le personnel; un article sur les caractères (lettres, chiffres, signes de ponctuation) qu'on rencontre dans les télégrammes; les statistiques télégraphique, téléphonique et radiotélégraphique de 1917; douze extraits de rapports de gestion d'administrations; trois documents officiels; huit notices bibliographiques sur des ouvrages relatifs à la télégraphie, à la téléphonie ou autres applications de l'électricité; le sommaire bibliographique des revues électrotechniques reçues par le Bureau international; environ quatre-vingts nouvelles concernant la télégraphie ou les administrations; enfin, le relevé mensuel des interruptions et des rétablissements des lignes télégraphiques internationales.

Le *Journal télégraphique* a été tiré à 2650 exemplaires, dont voici la distribution:

Répartition gratuite et échanges	1681
Abonnements souscrits par les administrations	528
Abonnements souscrits par les compagnies	142
Abonnements pris directement, par la librairie ou par la poste	114
Total	2465

Quant aux années antérieures, les volumes I à III sont épuisés, et, pour les autres volumes, le tableau ci-après indique le nombre d'exemplaires restants, déduction faite d'une réserve de 10 exemplaires destinés aux archives du Bureau international.

Volumes.

IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XIII	XIV	XV	XVI	XVII	XVIII	XIX	XX	XXI
36	36	39	59	73	71	35	36	71	77	67	68	62	64	52	90	85	57
XXII	XXIII	XXIV	XXV	XXVI	XXVII	XXVIII	XXIX	XXX	XXXI	XXXII	XXXIII						
84	68	89	92	94	99	110	118	99	49	25	67						
XXXIV	XXXV	XXXVI	XXXVII	XXXVIII	XXXIX	XL	XLI	XLII	XLIII								
49	59	2	88	90	57	77	51	79	89								

2. Amortissement sur les cours des titres :

						Augmentation:	Diminution:
Sur	fr. 2 000.—	5%	II ^e	Emprunt fédéral pour la mobilisation	1914		fr. 20.—
»	» 1 000.—	4 1/2 %	IV ^e	»	»	fr. 20.—	
»	» 1 000.—	4 1/2 %	VI ^e	»	»		» 15.—
						<u>fr. 20.—</u>	<u>fr. 35.—</u>
							» 20.—
							<u>fr. 15.—</u>

3. Récapitulation.

Fortune au 31 Décembre 1918	fr. 30 421,55
Augmentation en 1919	» 1 525,85
	<u>fr. 31 947,40</u>
Diminution en 1919	» 15.—
Fortune au 31 Décembre 1919	<u>fr. 31 932,40</u>

Le fonds se compose ainsi qu'il suit:

Titres	Valeur nominale fr.	Cours	Valeur d'inventaire fr.
5 % II ^e Emprunt fédéral pour la mobilisation 1914	2 000.—	95	1 900.—
4 1/2 % IV ^e » » » » 1916	1 000.—	99	990.—
4 1/2 % VI ^e » » » » 1917	1 000.—	85	850.—
5 % Caisse Hypothécaire du Canton de Genève	25 000.—	100	25 000.—
3 1/2 % Ville de St-Gall 1903	2 000.—	88	1 760.—
			<u>30 500.—</u>
Avoir à la Banque Nationale Suisse			1 432,40
Fortune au 31 Décembre 1919			<u>31 932,40</u>

Comptabilité.

La comptabilité de l'année 1919 ressort des tableaux annexés au présent rapport, qui donnent le mouvement des recettes et des dépenses de l'exercice écoulé en regard du compte de 1918 et du budget pour 1919.

Le résultat général du compte de l'exercice 1919 est le suivant:

Le budget, complété par des crédits supplémentaires, ouvrait au Bureau international pour le compte du service radiotélégraphique des crédits se montant au total de fr. 155 032,40 et évaluait les recettes, sauf les parts contributives, à » 58 788,40

Les dépenses se sont effectivement élevées à fr. 133 975,70
et les recettes ont atteint le chiffre de » 67 300,70

Le budget mettait à la charge des administrations » 96 244.—

Cette somme se trouve effectivement réduite à » 66 675.—

Différence en faveur des administrations fr. 29 569.—

En fixant à 70 fr. le montant de chacune des 952 1/2 unités contributives pour 1919, il y a, pour arrondir, un solde actif de 34 fr. 25 à reporter à l'exercice 1920.

Tableau de répartition

Classe	Unités par classe	Montant de l'unité	Montant par classe	Nombre des administrations ou groupes d'administrations	TOTAUX	
					des unités	des montants
I	25	70 francs	fr. 1750	22	550	fr. 38 500
II	20		1400	1	20	1 400
III	15		1050	12	180	12 600
IV	10		700	12	120	8 400
V	5		350	6	30	2 100
VI	3		210	18*	52 1/2	3 675
				71	952 1/2	66 675

* Dont 1 ne contribue que pour 6 mois.

Le Bureau international a versé à la Caisse d'Etat fédérale, en 1919, la somme de	fr. 149 139,96
Il a reçu de la Caisse d'Etat fédérale, pendant la même période	» 133 941,45
Excédent des paiements du Bureau international	<u>fr. 15 198,51</u>
Le total des sommes à recouvrer au 31 Décembre 1919 atteint le chiffre de	fr. 138 895,55
Le Bureau international devait à la Caisse d'Etat fédérale à la fin de 1919 .	<u>» 138 861,30</u>
Il reste donc pour l'année 1920, conformément aux développements qui précèdent,	
un solde actif de	<u>fr. 34,25</u>

BERNE, le 28 Janvier 1920.

Vu et approuvé,
Le Département Politique fédéral:
MOTTA.

Le Directeur:
E. FREY.

COMPTE
DE L'EXERCICE 1919
ET
BUDGET
POUR L'ANNÉE 1920



Compte de 1918		Budget de 1919		Recettes	Compte de 1919		Budget de 1920	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.
				I. Vente d'imprimés				
1 954	55	2 665	—	1. Journal	2 210	25	2 665	—
81 680	02	32 259	97 ¹⁾	2. Nomenclature des stations . . .	50 434	30	238 795	—
5 622	05	17 557	—	3. Liste des indicatifs d'appel . . .	10 944	83	51 991	—
57	20	60	—	4. Statistique	77	25	100	—
—	—	2 168	— ²⁾	5. Carte des stations	—	—	55 950	—
795	30	2 678	43 ³⁾	6. Notifications et Circulaires . . .	2 345	65	2 000	—
—	30	100	—	7. Imprimés divers	5	65	100	—
90 109	42	57 488	40		66 017	93	351 601	—
33	88	400	—	II. Vente de documents des Conférences	180	05	600	—
400	—	200	—	III. Loyers	200	—	—	—
34	40	—	—	IV. Imprévu	147	60	—	—
221	72	700	—	V. Solde actif de l'année dernière . .	755	12	700	—
90 799	42	58 788	40		67 300	70	352 901	—
				VI. Parts contributives des Etats				
73 193	12	93 644	— ⁴⁾	1. Service ordinaire	66 542	85	94 659	—
33	88	2 600	—	2. Frais spéciaux des Conférences .	132	15	14 400	—
73 227	—	96 244	—		66 675	—	109 059	—
				¹⁾ Augmentation de 1459 fr. 97 correspondant au crédit supplémentaire pour les dépenses (VI. 2.)				
				²⁾ Augmentation de 2168 francs correspondant au crédit supplémentaire pour les dépenses (VI. 5.).				
				³⁾ Augmentation de 678 fr. 43 correspondant au crédit supplémentaire pour les dépenses (VI. 6.).				
				⁴⁾ Augmentation de 19561 francs correspondant au crédit supplémentaire pour les dépenses (I. 1 et 2 et V. 2.).				
164 026	42	155 032	40		133 975	70	461 960	—

Compte de 1918		Budget de 1919		Dépenses	Compte de 1919		Budget de 1920	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.
				I. Personnel				
47 079	—	54 424	— ¹⁾	1. Traitements	54 424	—	54 855	—
6 103	75	5 920	— ²⁾	2. Assurances	5 920	—	5 980	—
3 160	—	3 600	—	3. Aides de bureau	2 246	65	3 000	—
56 342	75	63 944	—		62 590	65	63 835	—
400	45	1 000	—	II. Frais de voyages	358	20	500	—
2 840	—	4 245	—	III. Loyers	4 085	—	5 490	—
				IV. Matériel de bureau				
629	19	800	—	1. Livres, cartes, journaux, etc. . .	491	54	800	—
465	85	3 335	—	2. Mobilier	2 477	05	1 600	—
1 095	04	4 135	—		2 968	59	2 400	—
				V. Frais généraux de bureau				
537	60	800	—	1. Fournitures de bureau	418	43	800	—
659	60	3 227	— ³⁾	2. Eclairage, chauffage, etc. . . .	3 227	—	2 750	—
1 234	85	1 110	—	3. Affranchissements, expéditions . .	1 036	40	1 110	—
899	70	1 000	—	4. Service	829	45	1 110	—
3 331	75	6 137	—		5 511	28	5 770	—
				VI. Imprimés				
4 491	50	6 665	—	1. Journal	5 910	85	6 665	—
88 023	10	36 459	97 ⁴⁾	2. Nomenclature des stations . . .	36 459	97	245 700	—
4 273	25	18 700	—	3. Liste des indicatifs d'appel . . .	6 981	11	51 500	—
242	69	400	—	4. Statistique	310	62	400	—
—	—	3 668	— ⁵⁾	5. Carte des stations	3 668	—	57 500	—
1 854	07	4 678	43 ⁶⁾	6. Notifications et Circulaires . . .	4 678	43	6 000	—
—	—	200	—	7. Imprimés divers	—	—	200	—
98 884	61	70 771	40		58 008	98	367 965	—
—	—	3 000	—	VII. Frais spéciaux des Conférences .	312	20	15 000	—
376	70	800	—	VIII. Imprévu	106	55	500	—
755	12	1 000	—	IX. Divers (Solde reporté à l'exercice suivant)	34	25	500	—
				¹⁾ Dont 17 624 francs de crédit supplémentaire.				
				²⁾ Dont 400 francs de crédit supplémentaire.				
				³⁾ Dont 1537 francs de crédit supplémentaire.				
				⁴⁾ Dont 1459 fr. 97 de crédit supplémentaire.				
				⁵⁾ Dont 2168 francs de crédit supplémentaire.				
				⁶⁾ Dont 678 fr. 43 de crédit supplémentaire.				
164 026	42	155 032	40		133 975	70	461 960	—